APRÈS ART. 12 N° **171**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 171

présenté par M. Charles de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.